



**Fédération
des Associations de
Musiciens Éducateurs
du Québec**

**Extraits des grands
encadrements
du Gouvernement du
Québec
pour la réouverture
des écoles,
dans le contexte de
la COVID-19**

Extraits ciblés par la FAMEQ, pour les enseignants en musique,
en date du 6 mai 2020

**Établissements préscolaires, primaires et
secondaires dans le contexte de la COVID-19**

Dès le 11 mai, les **établissements préscolaires et primaires seront ouverts progressivement aux élèves dans l'ensemble des régions du Québec, à l'exception de ceux du territoire de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**. Ces derniers ouvriront leurs portes le 19 mai, selon la séquence d'ouverture des établissements scolaires.

Les écoles secondaires demeureront fermées pour les élèves jusqu'en septembre 2020. Les apprentissages à distance devront néanmoins se poursuivre grâce à un encadrement pédagogique bonifié.

L'ensemble du personnel des établissements scolaires devra offrir une prestation de travail à temps plein à compter du 4 mai.

Préscolaire et primaire

Le retour en classe n'est pas obligatoire. Les parents qui jugent plus approprié de poursuivre la scolarisation de leurs enfants à la maison pourront bénéficier d'un encadrement pédagogique à distance. La décision du parent sur la fréquentation en classe devra être connue et maintenue, dans la mesure du possible, jusqu'à la fin des classes, à moins de situations exceptionnelles pouvant survenir d'ici la fin juin, afin de permettre l'organisation des services d'encadrement pédagogique et de transport scolaire.

Les élèves, les enseignants et le personnel des établissements scolaires pourront récupérer leur matériel à partir du 27 avril, selon les directives de la Santé publique. Les parents recevront une communication de l'établissement scolaire de leur enfant à cet effet.

Ressources éducatives

En sus des services d'encadrement pédagogique offerts par les enseignants à l'ensemble de leurs élèves, il existe également une multitude de ressources pour apprendre, créer et se divertir qui demeureront à la disposition des jeunes et de

leurs parents, de façon optionnelle, sur le site ecoleouverte.ca. L'élève peut y faire son propre parcours, selon son niveau scolaire et ses connaissances, avec l'aide d'un proche au besoin. De nouvelles activités y sont ajoutées régulièrement. Des trousseaux pédagogiques proposant des activités dans chaque matière sont également mises à la disposition des élèves et des parents.

Mesures d'hygiène

Toutes les mesures sont prises pour assurer la santé et la sécurité des enfants et du personnel. Les écoles devront appliquer les mesures d'hygiène strictes de la

Direction générale de santé publique. Les normes de distanciation sociale, à raison d'un nombre maximum de 15 élèves par local de classe, et une distance de 2 mètres entre chaque personne, devront également être respectées.

Pour des raisons de santé et de sécurité, il est recommandé aux élèves et aux membres du personnel qui présentent une vulnérabilité sur le plan de la santé (maladie chronique, déficit immunitaire grave, grossesse ou personne de 60 ans ou plus) de ne pas effectuer un retour à l'école jusqu'à nouvel ordre. Le cas échéant, les membres du personnel visés pourront assurer leur prestation de travail à distance.

S'il devait survenir qu'un élève ou un membre du personnel présente des symptômes de la COVID-19, la Santé publique fera des recommandations propres à la région concernée, et le protocole sera appliqué à la lettre.

Secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes

Les élèves poursuivront leurs apprentissages à distance et des travaux scolaires leur seront transmis. Un accompagnement pédagogique des enseignants leur sera offert.

Les élèves de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes pourront également reprendre leurs apprentissages à distance. Au besoin, une présence d'au plus 50 % des élèves en classe devra être respectée pour les aspects pratiques de leur formation, dans le respect des règles de distanciation sociale.

Les élèves, les enseignants et le personnel des établissements scolaires pourront récupérer leur matériel à partir du 27 avril, selon les directives de la Santé publique applicables à leur région. Ceux-ci recevront une communication de leur établissement scolaire à cet effet.

Soutien pédagogique

Dans le but de faire en sorte que les élèves les plus vulnérables puissent poursuivre leurs apprentissages d'ici la fin de l'année scolaire, une opération majeure de prêt de matériel informatique aura lieu pour les élèves qui ne disposent pas de ces outils. Un partenariat avec les compagnies Telus et Apple permettra de prêter des tablettes à ceux qui n'en ont pas. Ces tablettes auront un accès automatique au réseau Internet.

Des ressources comme ecoleouverte.ca sont également mises à la disposition des élèves et pourront être utilisées à l'aide de ces tablettes.

Formation offerte aux enseignants

Une formation accélérée est offerte par la TÉLUQ au personnel des établissements scolaires qui désirent parfaire leur maîtrise des outils technologiques. Les premiers cours sont disponibles dès le 4 mai. Des ressources

sont également déposées sur le portail École ouverte pour que les enseignantes et enseignants qui en éprouveraient le besoin puissent se former rapidement.

Dernière mise à jour : 6 mai 2020